



Diawiya

GESTION DE FLOTTE & IMMOBILIER

WhatsApp +221 70 539 29 96

diawiyagestion@gmail.com

diawiya.com

Contrat de partenariat d'affiliation

Programme de parrainage Diawiya — destiné aux créateurs de contenu, influenceurs et entrepreneurs

ENTRE — L'ÉDITEUR

Diawiya

Dakar, Sénégal

diawiyagestion@gmail.com

ET — LE PARTENAIRE

Nom et prénom

.....
Téléphone

.....
Ville / Pays

1. OBJET

Diawiya est une application de gestion d'actifs — véhicules, boutiques, biens immobiliers — qui permet à un entrepreneur de suivre ses paiements, ses loyers et ses impayés depuis son téléphone.

Par le présent contrat, le partenaire fait connaître Diawiya autour de lui. En contrepartie, il perçoit une commission sur ce que paient les clients venus grâce à lui.

Le partenaire n'est pas tenu d'utiliser lui-même l'application.

2. LE CODE DE PARRAINAGE

C'est Diawiya qui crée le code et le remet au partenaire après acceptation. Le partenaire propose les lettres qu'il souhaite — quatre au maximum — et Diawiya ajoute deux chiffres après avoir vérifié que le code est libre. Le partenaire ne fabrique pas son code lui-même.

Forme du code : **4 lettres + 2 chiffres** — par exemple **DKAR43**.

Les lettres **I** et **O** ne sont jamais employées : on les confond avec 1 et 0 lorsqu'un code est dicté au téléphone.

Si le partenaire ne propose aucune lettre, Diawiya les tire de son nom.

Ce code est personnel et incessible. Un client qui le saisit à la création de son entreprise est rattaché définitivement à ce partenaire.

3. CE QUE GAGNE LE PARTENAIRE

Commission

10 % de chaque paiement effectué par un client parrainé

Durée

2 ans à compter de l'inscription du client

Versement

Une fois par mois, par Wave ou Orange Money

Montant minimum

2 000 FCFA — en dessous, le solde est reporté au mois suivant

Gains possibles

Jusqu'à 50 000 000 FCFA cumulés

La commission porte sur toutes les formules, mensuelles comme annuelles. Elle est calculée sur la somme réellement encaissée par Diawiya, hors remboursements et impayés.

Le solde n'est jamais perdu : il s'accumule jusqu'à franchir le minimum de versement.

4. CE QUE GAGNE LE CLIENT PARRAINÉ

Tout client qui saisit un code de parrainage bénéficie d'une **remise de 10 % pendant un an** sur sa licence — le même taux que la commission du partenaire. La seule différence tient à la durée : **2 ans** pour le partenaire, **1 an** pour le client parrainé.

Cet avantage est ce qui donne au client une raison de saisir le code plutôt que de s'inscrire sans rien.

5. ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

- Présenter Diawiya honnêtement, sans promettre de fonctions qui n'existent pas ni de gains garantis
- Ne pas envoyer de messages non sollicités en masse, ni créer de faux comptes
- Se présenter comme **ambassadeur Diawiya**, et non comme employé ou représentant officiel de l'entreprise

Le partenaire est libre d'utiliser son code pour sa propre entreprise et de financer de la publicité à ses frais. Ces dépenses lui appartiennent : Diawiya ne les encadre pas, ne les rembourse pas et n'en répond pas.

Tout manquement peut entraîner la suspension du code et l'annulation des commissions non versées.

5 BIS. AU-DELÀ DE 50 000 000 FCFA

Le présent contrat couvre les commissions jusqu'à **50 000 000 FCFA** cumulés. Au-delà, les parties conviennent d'ouvrir une discussion sur une éventuelle **entrée du partenaire au capital de Diawiya**. Les modalités feront l'objet d'un accord écrit distinct. Aucune des deux parties n'y est tenue, et les commissions déjà acquises restent dues jusqu'au terme des 2 ans de chaque client apporté.

6. ENGAGEMENTS DE DIAWIYA

- Fournir un code de parrainage et un relevé mensuel des clients apportés
- Verser les commissions dues dans les conditions ci-dessus
- Prévenir le partenaire au moins 30 jours à l'avance de toute modification des taux

Les tarifs des licences peuvent évoluer. La commission reste de 10 % des sommes encaissées, quel que soit le tarif en vigueur.

7. DURÉE ET FIN DU CONTRAT

Le contrat prend effet à la signature, pour une durée indéterminée. Chaque partie peut y mettre fin à tout moment, par écrit, sans préavis ni indemnité.

En cas de fin de contrat, **les commissions déjà acquises restent dues** jusqu'au terme des 2 ans de chaque client apporté.

8. DONNÉES PERSONNELLES

Diawiya communique au partenaire le nombre de clients apportés et les montants correspondants. **Aucune donnée personnelle des clients n'est transmise** : ni nom, ni téléphone, ni contenu de leur compte.

POUR DIAWIYA

Nom et qualité du signataire — Dakar, le ____ / ____ / ____

LE PARTENAIRE

Lu et approuvé — le ____ / ____ / ____

